



PRISE EN CHARGE DES AIT

Durée depuis le début des symptômes
Récidive des symptômes

< 6h
Ou récurrence des symptômes

>6h

**Avis
neurovasculaire
immédiat**

BILAN à réaliser au SAU :

- ✓ ECG
- ✓ Bilan biologique (NFS, Ionogramme sanguin, créatinémie, TP-TCA, CRP)
- ✓ Bilan d'Imagerie
TdMc ou IRMc
+ visualisation réseau TSA :
angioscanner TSA + Willis
Ou
Echodoppler TSA

Si injection non réalisable en urgence : faire TdMc sans injection associé à échodoppler TSA et transcranien

- Capture : Avis ophtalmo si cécité monoculaire

Recherche de critères d'hospitalisation

Absence de critères d'hospitalisation, à savoir :

- Normalité de tous les examens complémentaires et de l'ECG ET
- Pas d'AIT à répétition

Avis neuro avant choix thérapeutique à donner au SAU :
Aspirine ou clopidogrel ou bithérapie à discuter en fonction du Score ABCD2

- Consultation cardio en externe (ETT et Holter rythme prolongé si possible) <21j
- Rendez-vous avec neurologue dans le mois avec le bilan cardio
- Documents remis au patient :
 - Ordonnance pour **biologie** : glycémie à jeun, bilan lipidique à jeun, HbA1c, TSH
 - Ordonnance pour **IRM cérébrale (si non réalisée au SAU)** en externe dans les 21 jours
 - Ordonnance pour l'**anti thrombotique** choisi jusqu'à la consultation neuro
 - Courrier de sortie pour médecin traitant et cardiologue et neurologue

Présence de critères d'hospitalisation, à savoir :

- Impossibilité de réaliser les examens en urgences
- Sténose ou occlusion artérielle cervicale / intra crânienne ET/OU
- Suspicion ou découverte de cardiopathie emboligène ET/OU
- AIT à répétition ET/OU
- Lésions ischémiques récentes mise en évidence

Hospitalisation

Retour à domicile

Nouvelle procédure AIT

Cette procédure définit le bilan à réaliser au SAU devant tout AIT et l'orientation ambulatoire ou hospitalière en fonction de ce bilan.

L'ensemble de la procédure est disponible sur le site.

Distribution Livret du médicament du Baby-RENAU

Ca y est nous avons reçu les livret du médicament pédiatrique!! Chaque cadre de santé centralise les demandes pour son service et nous contacte pour un envoi rapide!



N'oubliez pas de vous inscrire à la journée TRENAU/SSE du 12/10/21

INSCRIPTION et programme sur le site:

Actualités traumato / RMM TRENAU / SSE : plénière et ateliers interactifs

Mise à jour procédure

Pour tout patient neuro lésé grave AVEC décision d'abstention thérapeutique les cellules de coordination du don d'organe et de tissus vous encouragent à contacter les référents don d'organe départementaux. L'objectif : évaluer au cas par cas l'opportunité d'un don.

Toute la procédure est disponible sur le site / « AVC grave et neuro-réanimation »



AVC GRAVE ET NEUROREANIMATION

Après avis neurologue ou réanimateur ou neurochirurgien de secteur : SI Patient neuro lésé grave AVEC décision d'abstention thérapeutique **évaluer l'opportunité de contacter le référent don d'organes**

Annexe : Orientation vers la filière don d'organes

Contacts Référents don d'organes :

38: 04 76 76 89 03 (coordination don d'organes)
73: 04 79 96 50 41 (réanimateur de garde)
74: Secteur Annecy: 04 50 63 66 13 (coordination don d'organes)
Secteur Thonon: 04 50 83 23 63 (coordination don d'organes)

⇒ Se référer aux procédures locales en vigueur.

Rappels :

Rappel donneurs potentiels

Même si :

- Age ≥ 80 ans → Appel
- Sérologie positive → Appel
- ATCD Cancer → Appel
- Alcool et/ou tabac → Appel

Rappel lésions cérébrales :

AVC Hémorragique → Appel
AVC Ischémique → Appel
Anoxie cérébrale → Appel
Traumatisme crânien → Appel

L'AGENDA DU RENAU

- 28 septembre: journée des filières Urgences et Don d'organes
- 12 octobre 2021 : Journée du TRENAU / RENAU SSE
- 9 décembre 2021 : Journée du RESURCOR/AC et RENAU AVC
- 27 Janvier 2022 : Demi-journée violences conjugales

Inscriptions
ouvertes